

Commune de Berlaimont



Département du Nord  
Arrondissement d'Abesnes-sur-Helpe

MARCHÉ

PASSÉ EN PROCEDURE ADAPTEE

Travaux de Réfection Toiture

Marché supérieur à 40 000€ HT

## CAHIER DES CHARGES

### SITUATION DES TRAVAUX

Bâtiment communal situé au n° 6 bis Place du Général de Gaulle, occupé :  
- au rez-de-chaussée par La Poste avec l'accès piétons par la Place du Général de Gaulle,  
- à l'étage par une famille avec des enfants.

### DESCRIPTIF DES TRAVAUX À RÉALISER

Sur les 2 versants :

- démontage et retraitement des ardoises en fibro-amiante,
- dépose des liteaux,
- fourniture et pose d'une toile de sous-toiture,
- fourniture et pose de liteaux sapin/épicéa,
- fourniture et pose d'ardoises en fibres-ciment Orléane à bords droits, de forme rectangulaire de 30 x60, surface lisse,
- fourniture de tous les accessoires de fixation des ardoises, adaptés à la pente et aux conditions climatiques de la région,
- remplacement de la gouttière en zinc côté arrière,
- fourniture et remplacement du chéneau en zinc côté Place du Général de Gaulle,
- fourniture et pose de faîtières de même teinte que les ardoises,
- les petites fenêtres de toit seront supprimées,
- contrôle et remplacement éventuel des couvertures en zinc des 2 acrotères situés de part et d'autre des 2 versants.

### SÉCURITÉ

Les travaux devant se réaliser sur des échafaudages, ceux-ci devront être installés de façon à ne pas interdire l'accès :

- à La Poste et à la boîte aux lettres,
- à l'accès de l'appartement de l'étage
- à l'accès de la cour arrière pour les véhicules du locataire de l'étage,
- à l'accès de la Place de La Poste pour les véhicules venant de la Place du Général de Gaulle.

Pour l'occupation du domaine public, l'entreprise devra demander un arrêté en mairie 15 jours avant le début des travaux.

Les différents accès pour piétons devant passer sous les échafaudages devront être réalisés de façon à se protéger des chutes d'objets.

Les différents panneaux d'information sont à la charge de l'entreprise.

### CHIFFRAGE

Le devis devra être présenté sous forme de bordereau, reprenant par poste les quantités et les prix unitaires.

La T.V.A. est à prendre au taux de 5,5 %.

### DÉLAI DE REMISE DE PRIX

Votre proposition doit être déposée en mairie au plus tard pour le 31 août 2020 à 18h.

### DÉLAI DE RÉALISATION

Souhaitable courant octobre 2020.

**Pour tout renseignement, veuillez contacter :**

**Mr GRIERE ADJOINT AUX TRAVAUX au 06.30.36.81.74**

---

A BERLAIMONT, le 04 août 2020.

Le Maire,



Michel HANNECART.